PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Calendrier budgétaire

Exercice N-1

Décembre

31 DECEMBRE N-1

Date limite de prise en compte des engagements et des titres non exécutés pour la fixation des restes à réaliser (RAR) à reporter à l'identique dans les actes budgétaires de l'année N (budget et comptes administratifs)

Exercice N

Avril

15 AVRIL

Date limite de vote des taux d'imposition

Date limite de vote du budget primitif de l'exercice N après organisation du débat d'orientation budgétaire (obligatoire pour les communes de 3 500 hab. et plus, les groupements de communes qui comprennent une commune de 3 500 hab. et plus, et leurs établissements publics administratifs)

30 AVRIL

Date limite de transmission du budget primitif de l'exercice N au représentant de l'État

Juin

1er JUIN

Date limite de transmission par le comptable, à la collectivité ou à l'établissement, du compte de gestion de l'exercice N-1

30 JUIN

Date limite de vote du compte administratif et du compte de gestion ou du CFU afférent à l'exercice N-1

Juillet

15 JUILLET

Date limite de transmission au représentant de l'État du compte administratif et du compte de gestion ou du CFU afférent à l'exercice N-1

Octobre

1er OCTOBRE

Date limite de vote de certaines délibérations portant abattement, exonération, majoration ou suppression de décisions afférentes en matière de fiscalité locale pour une application à compter de l'année suivante (art. 1639 A bis du code général des impôts)

Décembre

31 DECEMBRE

Clôture de l'exercice comptable de l'année N

Date limite d'adoption et de transmission des décisions modificatives concernant les opérations réelles de la section d'investissement applicables au budget de l'année N

Exercice N+1

Janvier

21 JANVIER N+1

Date limite de vote des décisions modificatives concernant les opérations réelles de la section fonctionnement et opérations d'ordre applicables au budget de l'année N

26 JANVIER N+1

Date limite de transmission au représentant de l'État des délibérations afférentes aux décisions modificatives applicables au budget de l'année N pouvant être votées jusqu'au 21 janvier N+1

31 JANVIER N+1

Date limite des opérations comptables opérées par le comptable au titre de l'exercice comptable de l'année N